

## 647 Vedette-matière - Événement nommé (R)

### Premier indicateur

Non défini

- ↳ Non défini

### Second indicateur

Thésaurus

- 0 Vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès (LCSH)
- 1 Vedettes-matière de la LC pour la littérature jeunesse
- 2 Vedettes-matière de la NLM (MeSH)
- 3 Fichier d'autorité de vedettes-matière de la NAL
- 4 Source non précisée
- 5 Vedettes-matière canadiennes (CSH)
- 6 Répertoire de vedettes-matière (RVM)
- 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

### Codes de sous-zones

#### *Partie principale du terme*

- ‡a Événement nommé (NR)
- ‡c Localisation de l'évènement nommé (R)
- ‡d Date de l'évènement nommé (NR)
- ‡g Renseignements divers (R)

#### *Partie de la subdivision de la vedette*

- ‡v Subdivision de forme (R)
- ‡x Subdivision générale (R)
- ‡y Subdivision chronologique (R)
- ‡z Subdivision géographique (R)

#### *Sous-zones de contrôle*

- ‡0 Numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité (R)
- ‡1 **URI de l'objet du monde réel (R)**
- ‡2 Source de la vedette ou du terme (NR)
- ‡3 Documents précisés (NR)
- ‡6 Liaison (NR)
- ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient un évènement nommé utilisé comme vedette-matière.

Des vedettes-matière sont attribuées à une notice bibliographique selon les règles généralement reconnues d'établissement de thésaurus (p. ex., *Faceted Application of Subject Terminology* (FAST)), afin d'en permettre l'accès par sujets. La zone 647 peut être utilisée par tout organisme qui attribue des vedettes-matière selon les répertoires et les fichiers d'autorité identifiés dans la position du second indicateur ou dans la sous-zone ‡2 (Source de la vedette ou du terme).

Les évènements nommés sont ceux qui ne peuvent pas être considérés comme des agents responsables, p. ex., les batailles, les séismes, les famines, les crises financières, les incendies, les ouragans, les émeutes, les grèves, les éruptions volcaniques, les guerres, etc.

Les évènements nommés qui peuvent être considérés comme des agents responsables, tels que les réunions ou les conférences, aussi bien que les compétitions sportives, les compétitions, les expéditions, les expositions, les foires, les festivals, les évènements sportifs, les tournois, etc., sont enregistrés dans la zone 611 (Vedette-matière - Nom de réunion).

---

**LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU**
**■ INDICATEURS**
**▪ Premier indicateur – Non défini**

La position du premier indicateur est non définie et contient un blanc (∅).

**▪ Second indicateur – Thésaurus**

La position du second indicateur précise le système ou le thésaurus utilisé pour établir la vedette-matière.

**0 - Vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès (LCSH)**

Cette valeur indique que la vedette-matière a été formulée conformément au répertoire des vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès (LCSH), et au programme coopératif de fichier d'autorité de nom (NACO) qui sont gérés par la Bibliothèque du Congrès (LC).

**1 - Vedettes-matière de la LC pour la littérature jeunesse**

Cette valeur indique que la vedette-matière est formulée conformément à la section « AC Subject Headings » du répertoire des vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès et que son utilisation au programme de fichier analytique de la LC (*Annotated Card program*) est appropriée.

**2 - Vedettes-matière de la NLM (MeSH)**

Cette valeur indique que la vedette-matière est formulée conformément au fichier d'autorité de la Bibliothèque nationale de médecine des États-Unis (NLM) et que son utilisation au fichier d'autorité de la NLM est appropriée.

**3 - Fichier d'autorité de vedettes-matière de la NAL**

Cette valeur indique que la vedette-matière est formulée conformément au fichier d'autorité de la Bibliothèque nationale d'agriculture des États-Unis (NAL) et que son utilisation au fichier de vedettes-matière de la NAL est appropriée.

**4 - Source non précisée**

Cette valeur indique que la vedette-matière est formulée conformément à une liste contrôlée, dont la source ne peut être précisée à l'aide de l'un des systèmes ou thésaurus de vedettes-matière couverts par les valeurs « 0-3 », « 5-6 » du second indicateur ou par le code d'identification indiqué dans la sous-zone †2.

La zone 653 (Terme d'indexation - Vedette non contrôlée) est utilisée pour enregistrer des termes qui ne sont pas dérivés de listes de vedettes-matière contrôlées.

**5 - Vedettes-matière canadiennes (CSH)**

Cette valeur indique que la vedette-matière est formulée conformément au répertoire des vedettes-matière canadiennes, élaboré par la Bibliothèque et Archives Canada (BAC).

**6 - Répertoire de vedettes-matière (RVM)**

Cette valeur indique que la vedette-matière secondaire est formulée conformément au *Répertoire de vedettes-matière* qui est géré par la Bibliothèque de l'Université Laval.

**7 - Source indiquée dans la sous-zone †2**

Cette valeur indique que la vedette-matière est formulée conformément à un ensemble de règles de formulation de vedettes-matière à partir d'un système ou d'un thésaurus. Le code d'identification est indiqué dans la sous-zone †2.

## ■ CODES DE SOUS-ZONES

### ‡a - Événement nommé

Nom d'un évènement qui ne peut être considéré comme un agent responsable.

647 ‡aBunker Hill, Battle of‡c(Boston, Massachusetts :‡d1775)‡2fast‡0(OCOLC)fst01710024

### ‡c - Localisation de l'évènement nommé

Nom du lieu ou nom de l'organisme où l'évènement nommé a eu lieu. La sous-zone ‡c peut être répétée dans les cas de lieux multiples adjacents.

647 ‡aCoal Strike‡c(Great Britain :‡d1984-1985)‡2fast‡0(OCOLC)fst00865219

### ‡d - Date de l'évènement nommé

Date ou période de temps associée à un évènement nommé.

647 ‡aHurricane Katrina‡d(2005)‡2fast‡0(OCOLC)fst01755264

### ‡g - Renseignements divers

Cette sous-zone renferme des données qui ne conviennent à aucune sous-zone en particulier.

### ‡v - Subdivision de forme

Cette sous-zone renferme une subdivision de forme qui désigne une sorte ou un genre particulier de document tel que défini dans le thésaurus utilisé. Il convient d'utiliser la sous-zone ‡v seulement lorsqu'on ajoute une subdivision de forme de sujet à un terme principal.

### ‡x - Subdivision générale

La sous-zone ‡x renferme une subdivision de sujet pour laquelle il n'est pas approprié d'utiliser les sous-zones ‡v (Subdivision de forme), ‡y (Subdivision chronologique), ou ‡z (Subdivision géographique). Il convient d'utiliser la sous-zone ‡x seulement lorsqu'on ajoute une subdivision générale de sujet à un terme principal.

### ‡y - Subdivision chronologique

La sous-zone ‡y contient une subdivision de sujet qui représente une période de temps. Il convient d'utiliser la sous-zone ‡y seulement lorsqu'on ajoute une subdivision chronologique à un terme principal.

### ‡z - Subdivision géographique

La sous-zone ‡z renferme une subdivision géographique. Il convient d'utiliser la sous-zone ‡z dans la zone 647 seulement lorsqu'on ajoute une subdivision géographique à un terme principal.

### ‡0 - Numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

647 ‡aFamine‡c(Ireland :‡d1845-1852)‡2fast‡0(OCOLC)fst01353092

### ‡1 - URI de l'objet du monde réel

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

### ‡2 - Source de la vedette ou du terme

La sous-zone ‡2 comprend un code MARC qui identifie la liste source à partir de laquelle la vedette-matière a été attribuée. On ne l'utilise que lorsque le second indicateur contient la valeur « 7 » (Source indiquée dans la sous-zone ‡2). La source du code MARC est le document intitulé Codes de relations, de sources et de conventions de description MARC mis à jour par la Bibliothèque du Congrès.

647 ‡aEruption of Mount Saint Helens‡c(Washington :‡d1980)‡2fast‡0(OCOLC)fst01353018

### ‡3 - Documents précisés

Cette sous-zone identifie la partie des documents décrits à laquelle la zone s'applique.

### ‡6 - Liaison

## 647

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

### ‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

---

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DE DONNÉES

### Ponctuation

La ponctuation des sous-éléments d'une vedette est généralement prescrite par les règles du système de vedettes-matière ou du thésaurus. Ces conventions d'entrée des données visent à préciser les pratiques de ponctuation du MARC. Il n'y a pas de point à la fin d'une zone X47, à moins que la zone ne se termine par une abréviation, un sigle ou une donnée se terminant par un signe de ponctuation.

### Espacement

Il n'y a pas d'espace dans les sigles, les acronymes et les abréviations. Il y a un espace entre deux initiales successives si une abréviation comprend plus d'une lettre.

### Constante d'affichage

- *[Le tiret est associé au contenu des sous-zones ‡v, ‡x, ‡y et ‡z]*

Le tiret ( - ) précédant une subdivision dans une vedette-matière étendue ne paraît pas dans une notice lisible par machine. Le système peut le générer comme constante d'affichage associée au contenu des sous-zones ‡v, ‡x, ‡y et ‡z.

---

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

*Zone 647 – Vedette-matière - Événement nommé [NOUVEAU, 2016]*

*‡1 – URI de l'objet du monde réel [NOUVEAU, 2017]*